

Résolution de l'Assemblée du personnel du Gymnase du Bugnon, site de l'Ours, réunie le 24 février 2023

L'Assemblée du personnel du Gymnase du Bugnon, site de l'Ours, s'est rassemblée suite à la tenue de l'Assemblée unitaire du personnel des secteurs public et parapublic du 23 février 2023.

Le personnel du Gymnase du Bugnon, site de l'Ours, a pris connaissance du résultat de la rencontre de la veille entre le Conseil d'Etat et les délégué·e·s des organisations syndicales et du communiqué de presse diffusé par ce même Conseil d'Etat. Il a constaté que ce dernier refuse de revenir sur l'indexation des salaires 2023 et n'apporte aucun élément concret garantissant une amélioration de la situation salariale du personnel des services publics et parapublics. Il se borne à évoquer d'hypothétiques mesures non chiffrées et non délimitées.

Le personnel du Gymnase du Bugnon, site de l'Ours, réuni ce jour est indigné par l'attitude du Conseil d'Etat et le mépris exprimé à l'attention de celles et ceux qui sont le service public et parapublic. Il rappelle la revendication d'une pleine indexation correspondant au renchérissement effectif du coût de la vie et exige du Conseil d'Etat qu'il décide de mesures de compensation salariales concrètes et chiffrées permettant de maintenir le pouvoir d'achat du personnel.

Le personnel du Gymnase du Bugnon, site de l'Ours, demande que ces mesures s'appliquent de manière semblable entre tout·e·s les employé·e·s des secteurs public et parapublic.

Pour faire entendre ses revendications, l'Assemblée du personnel du Gymnase du Bugnon, site de l'Ours, décide de participer à la journée de grève et de mobilisation du 1^{er} mars 2023 et à la manifestation du même jour.

Voté à l'unanimité moins une opposition et trois abstentions